

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1971)  
**Heft:** 157

**Artikel:** Mutation à DP  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1028238>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

dération pour la formation professionnelle, les cantons et les groupements économiques intéressés étant consultés avant l'adoption des dispositions d'exécution et pouvant être appelés à coopérer à leur application.

Là aussi, le problème ne paraît pas seulement technique ou constitutionnel. Car en intégrant la formation professionnelle dans le droit à la formation à l'enseignement, on préserve pour demain les chances de voir se réaliser une école où chacun pourra de plus en plus réellement jouir de l'égalité des chances.

## Mutation à DP

Nous avons souvent souligné l'utilité du congé professionnel de formation.

Passant à l'application, PD en fait bénéficier Henri Galland, son secrétaire de rédaction actuellement en charge, pour son activité privée.

Pierre-Antoine Goy signe, à partir de ce numéro et jusqu'à la mise en place de nouvelles structures, en qualité de rédacteur responsable.

## Le Gotha de l'économie suisse (4<sup>e</sup> édition)

Trois fois déjà, dans DP 65, 86 et 129, nous avons essayé de décrire la bourgeoisie industrielle et financière suisse, d'en suivre les mutations et d'en dégager des valeurs significatives. Il nous a semblé opportun de mettre à nouveau notre fichier à jour.

### La méthode

Afin de justifier la comparaison, nous avons, pour faire apparaître l'état-major supérieur de notre économie, gardé la même méthode, qui rappelle le, se fondait sur les deux critères suivants :

1. Prendre les principales entreprises industrielles, bancaires, commerciales et d'assurances classées en fonction de leur capitalisation boursière.
2. Retenir les hommes qui figurent 3 fois au moins dans les conseils d'administration de ces 33 sociétés et les classer en tenant compte de la valeur boursière des sociétés qu'ils représentent sans prendre en considération la valeur des autres sociétés auxquelles ils appartiennent aussi.

Dans notre dernier recensement, nous nous étions fondés sur le dépliant de l'UBS « La Suisse en chiffres » ; la liste comprenait 30 entreprises. Depuis lors, l'UBS a donné plus d'ampleur à son classement annuel des entreprises suisses et nous disposons dans l'édition 1971 « Les principales entreprises de la Suisse » d'une liste des 20 entreprises industrielles ayant la plus forte capitalisation boursière à fin 1970.

Oursina-Franck y figure comme entreprise indépendante de Nestlé. Elle l'est encore actuellement puisque le Tribunal Fédéral, saisi d'un recours de droit public par des actionnaires minoritaires d'Oursina, a ordonné aux deux sociétés de ne prendre aucune mesure pour réaliser la fusion et en a interdit la publication dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce.

Les sociétés retenues sont les suivantes :

## Les 33 grandes entreprises

### Entreprises industrielles

1. Hoffmann-La Roche	Bâle
2. Ciba-Geigy	Bâle
3. Nestlé	Vevey/Cham
4. Sandoz	Bâle
5. Alusuisse	Zurich/Chippis (VS)
6. Brown, Boveri (BBC)	Baden
7. Oursina-Franck	Berne
8. Landis et Gyr	Zoug
9. Holderbank	Glaris
10. Sulzer	Winterthur
11. Lonza	Bâle/Gampel (VS)
12. Schindler	Hergiswil (NW)
13. Fischer	Schaffhouse
14. Zyma	Nyon
15. Rieter	Winterthur
16. Interfood (Suchard)	Lausanne
17. Juvena	Volketswil (ZH)
18. von Roll	Gerlafingen (SO)
19. Cossonay	Cossonay
20. Hero	Lenzbourg

Capitalisation boursière  
fin 1970  
(en millions de francs)

Produits pharmaceutiques	10 504
Produits chimiques	6 096
Produits alimentaires	4 440
Produits chimiques	2 394
Aluminium	1 287
Machines et électrotechnique	688
Produits alimentaires	687
Appareils, Instruments	477
Ciment	462
Machines	406
Produits chimiques	305
Machines et électrotechnique	298
Fonderie, Machines	251
Produits pharmaceutiques	238
Machines textiles	229
Produits alimentaires	211
Cosmétiques, Prod. de beauté	164
Fonderie, Machines	134
Câbles, Electrotechnique	132
Produits alimentaires	130

### Entreprises commerciales (sans Migros, l'USC et USEGO) et de transports

21. Jelmoli	Zurich	Grands magasins	224
22. Globus	Zurich	Grands magasins	163
23. Swissair	Zurich	Transports aériens	527

### Banques et sociétés financières

24. Union de Banques Suisses	Zurich	Banque commerciale	2 611
25. Société de Banque Suisse	Bâle	Banque commerciale	2 399
26. Crédit Suisse	Zurich	Banque commerciale	2 388
27. Banque Populaire Suisse	Berne	Banque commerciale	555
28. Electro-Watt	Zurich	Holding d'entr. électriques	517
29. Motor-Columbus	Baden	Holding d'entr. électriques	248
30. Valeurs de métaux	Zurich	Holding d'entr. métallurgiques	227

### Assurances

31. Réassurances	Zurich	Réassurances	800
32. Zurich	Zurich	Assurances	481
33. Winterthur	Winterthur	Assurances	434

Soit au total 33 entreprises, dont 29 ont leur siège principal en Suisse alémanique (10 à Zurich, 5 à Bâle, 3 à Winterthur) et 4 en Suisse romande (Nestlé, Zyma, Interfood et Cossonay). On notera que la présence de Zurich se révèle beaucoup plus au niveau des banques, des sociétés financières et des assurances qu'à celui des entreprises industrielles.

Si les listes des entreprises commerciales et de transports, des banques et des assurances ne subissent aucune modification par rapport à celles utilisées comme bases de nos précédentes études, nous avons cette fois, en adoptant la statistique de l'UBS, enrichi celle des sociétés industrielles de Schindler, de Zyma, de Rieter, d'Interfood, de Juvena et de von Roll. L'admission dans le peloton de tête d'Interfood, de Schindler, de von Roll et de Rieter, importantes sociétés qui ont réalisé en 1970, respectivement 817, 750, 606 et 221 mio de Fr. de chiffre d'affaires et qui sont bien représentatives du capitalisme suisse est justifiée. Plus discutable est, en revanche, la présence de Zyma, étroitement liée à Ciba-Geigy, et de Juvena. Mais ces deux sociétés — la seconde surtout ! — ont connu ces dernières années un développement supérieur à la moyenne, ce qui explique l'importance de leur capitalisation boursière.

Ces 6 nouveaux venus ont peu d'impact sur la composition et le classement de l'état-major : Zyma et von Roll y font entrer M. Staehelin ; Schindler fait gagner une place à MM. R. Bühler et Faillietaz ; Rieter, à MM. Bechtler, Hess, Schaefer et Schaffner ; M. de Meuron voit sa place consolidée par von Roll. Il est intéressant de remarquer que le conseil d'administration d'Interfood ne comprend aucun représentant de la grande bourgeoisie d'affaires telle qu'elle est définie ici.

### Le nouveau profil de la strate supérieure

Rappelons que le critère choisi est très limitatif et quelque peu arbitraire. Il « avantage » les administrateurs qui assurent des fonctions de liaison bien que souvent ces mêmes personnes occupent des fonctions de commandement (MM. Meyer d'Alusuisse, Berchtold de la Swissair, Bechtler de la Luwa). Il ne fait pas apparaître toujours les chefs des entreprises familiales (les Bührle, Bühler d'Uzwil, Heberlein, Schindler, etc...) et les véritables managers qui exercent des fonctions de commandement (MM. Liotard-Vogt pour Nestlé, F. Luterbacher pour BBC, etc.).

L'absence d'entreprises horlogères « pénalise » ses deux principaux représentants : MM. Karl Obrecht,

(suite p. 4)